cpas
de Comines-Warneton

Impacté(e) par le COVID-19?

Le CPAS de Comines-Warneton est à vos côtés.

Aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus COVID-19.

Grâce au soutien du gouvernement fédéral et de la Région wallonne, le CPAS de Comines-Warneton peut octroyer des aides matérielles, sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

Nos équipes sont à votre écoute et pourront évaluer les conditions d'octroi des différentes aides proposées.

Hallez Frédéric
Président du CPAS
de Comines-Warneton

Pour quelles interventions ?

Aide à l'accessibilité numérique

Un soutien numérique , notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire via, par exemple, l'achat d'un ordinateur.

Aide pour les familles en difficulté

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile. (abonnements à un club sportif, participation à une plaine de jeux, prise en charge de frais scolaires, logopédie, etc.).

Aide au logement

Paiement des retards de loyers, des charges (à l'exclusion de la garantie locative).

Aide financière

Pour, par exemple, des factures impayées du fait d'une diminution des ressources.

Aide en matière d'énergie

Aide relative à la consommation d'énergie (factures) avec la possibilité d'obtenir un suivi individuel avec notre tuteur énergie.

Aide en matière de santé

Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux : médicaments, factures d'hôpitaux... et l'achat de masques, gel et gants.

Besoins de première nécessité

Par exemple : intervention dans le coût de transports, achat de vêtements, achat de lunettes.

Aide psychosociale

Aide relative à la prise en charge de coûts d'intervenants dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques.

Pour qui ?

Cette aide est destinée aux personnes qui ont subi ou qui subisent encore les répercussions de la crise du COVID-19. Elle n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration, mais s'adresse à **toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle de ses revenus avec une assistante sociale et l'établissement d'un budget.**

Par exemple : un travailleur qui a perdu une partie de ses revenus et qui ne sait plus assumer ses dépenses quotidiennes, les indépendants, etc.

À qui s'adresser ?

Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler le CPAS de Comines-Warneton au

056/39.39.39

Ou vous présenter lors d'une permanence au Centre Administratif et Social, Rue de Ten-Brielen, 160 à Comines, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30.

Pour les habitants de Ploegsteert/Le Bizet, il vous est possible de prendre rendez-vous au **056/39.08.09**.

Rue de Ten-Brielen, 160 - 7780 Comines

056/39.39.39

info@cpas-comines.be

cpascomines

www.cpas-comines.be

cpas de Comines-Warneton

ÉDITEUR RESPONSABLE : FRÉDÉRIC HALLEZ - CPAS DE COMINES-WARNETON - 160 RUE DE TEN-BRIELEN - 7780 COMINES